

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Laurent DIMANCHE ; Monique WUNDERLE ; Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL.

Absents excusés : Jean-Pierre SOREL ; Laetitia DEPIERRE ;

Secrétaire de séance : Emmanuel BAVEREL

**Travaux traverse d'agglomération Rue de Franche Comté - Route Départementale 9.**

Le projet est scindé en trois parties

- Lot 1 : de l'ancienne bascule (en face de l'entreprise MEYNIER) à la rue de cimetière
- Lot 2 : de la rue du cimetière à la rue Pasteur
- Lot 3 : de l'ancienne bascule à la Route de Molamboz.

Suite à la consultation d'entreprises, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de faire une demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de 20 ans, à taux révisable selon variation du taux du livret A, pour un montant de 80 000 ou 120 000 €.

En fonction de la réponse les travaux se réaliseront partiellement ou en totalité.

**Lotissement Les Perchés** : trois lots sont susceptibles d'être vendus, un compromis de vente est signé, deux autres devraient se réaliser prochainement.

**Motion de soutien à l'AMF (association des maires de France)**

Le conseil municipal décide de soutenir l'action menée par l'association des maires de France en votant la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **VADANS (Jura)** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs

intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de **VADANS (Jura)** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de commune de **VADANS (Jura)** soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **Récupération de frais auprès de la communauté de communes Arbois, vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après délibération décide de demander une participation de 1 750 € pour l'année 2014, à la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur pour couvrir les frais concernant des locaux communaux (non transférés) occupés par la communauté de communes pour le temps des ses activités périscolaires.

### **Taxe d'affouage**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe la taxe d'affouage à 45 € par foyer.

### **Informations**

Syndicat des eaux : le maire donne connaissance du rapport annuel disponible en mairie..

Assainissement : rapport annuel du service du Conseil Général sur l'assainissement collectif de la commune : à consulter également en mairie.

Analyse d'eau : résultat d'une analyse d'eau faite chez un particulier : eau conforme.

Commission communale des Impôts directs : les membres retenus par la Direction Départementale des finances publiques sont : Le maire, Jean-Marie MARCHAL, Frédéric PUFFENEY, Danièle WIDMER, Maurice GARDET, René DUCHENE et Luc OGIER pour les membres titulaires, et pour les membres suppléants : Joseph DORBON, Valérie MULLER, Jean MARCHON, Gilles LAPORTE, Marie-Louise SANTI et Christophe RAHON

Réunion d'information sur l'Urbanisme : le maire rend compte de la réunion organisée par l'association des maires du jura concernant les réglementations sur les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, carte communale, schémas de cohérence territoriale, etc suite à la loi ALUR

Rythmes scolaires : pour les écoles de Vadans et La Ferté, les horaires ne changeront pas, le vendredi après-midi sera un temps péri-scolaire.

### **Questions diverses**

Eclairage public : la question de quelques points mal éclairés est posée ; dans l'immédiat, la politique visant à économiser l'énergie n'incite pas la commune à ajouter des éclairages de rues.

Le secrétaire de séance,  
E. BAVEREL

Le Maire,  
H. DORBON\_